

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché :

REGION ALSACE
35, avenue de la Paix
67070 STRASBOURG Cedex

Procédure de passation :

Consultation sur appel d'offres restreint, conformément aux articles 298 bis et suivants du code des marchés publics.

Objet :

Etude de faisabilité pour la reprise du transport ferroviaire de voyageurs sur la ligne Bollwiller-Guebwiller.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :

REGION ALSACE
Direction juridique
Service des marchés publics
35, avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Date limite de réception des candidatures :

le 31 mars 1999 à 17 h.

Adresse où les candidatures et/ou les offres doivent être transmises :

REGION ALSACE
Direction juridique
Service des marchés publics
35, avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Lettre de candidature (CCM DC4).
- Déclaration du candidat (CM DC5F et DC6).
- Etat annuel des certificats reçus (CCM DC7) ou certificats prévus par l'article 55 du code des marchés publics, à savoir :
 - impôt sur le revenu ou sur les sociétés,
 - TVA,
 - cotisations de sécurité sociale ou d'allocations familiales,
 - cotisations de congés payés.
- Présentation de la société et ses compétences internes : forme juridique, date de création, effectifs et profile de compétence méthodologique, trois derniers chiffres d'affaires et résultats, principales activités.
- Références récentes (des trois dernières années) d'études similaires (études plurimodales, transport lourd urbain, études d'impact économique, enquête déplacement, études sur les techniques routière et ferroviaire).

Délai de validité des offres : 120 jours.

Adresses pour renseignements :

Renseignements d'ordre administratif :

REGION ALSACE
Direction juridique
Service des marchés publics
35, avenue de la Paix
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 15 68 75 - Fax 03 88 15 68 74

Renseignements d'ordre technique :

Philippe DOLLE
Tél. 03 88 15 68 57 poste 3403

Autres renseignements :

Les dossiers devront être rédigés en langue française.

Date d'envoi de l'avis à la publication : le 10 mars 1999.

(000106)